Bonjour,

Je me permets de vous informer d’un nouveau service créé en novembre 2019 par le HCIEE : [**la Plateforme de l'inclusion**](https://inclusion.beta.gouv.fr/)

**Pourquoi ce service ?**

​[La Plateforme de l'inclusion](https://inclusion.beta.gouv.fr/) est un outil numérique qui accélère la mise en relation des candidats à l’emploi accompagné avec les employeurs solidaires (cadre du Pacte IAE 2019).

Son objectif est de lever les freins qui limitent l’action de l’IAE (lourdeurs administratives, difficultés d’accès aux profils éligibles, délais de parcours…) en simplifiant les procédures entre acteurs.

**À qui est destiné ce service ?**

* Les candidats à l’emploi accompagné
* Les employeurs solidaires (SIAE, GEIQ, EA, EATT)
* Les prescripteurs habilités (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PJJ, SPIP, CCAS…)
* Les prescripteurs non-habilités (associations et organismes locaux validés par arrêté préfectoral…)

**Comment ça marche ?**

1. Inscrivez-vous sur :[La Plateforme de l'inclusion](https://inclusion.beta.gouv.fr/)

2. Identifiez une personne éligible à l’IAE ([*voir les critères*](https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/qui-peut-beneficier-des-contrats-dinsertion-par-lactivite-economique))

3. Effectuez une recherche d’entreprise sur le site en renseignant votre localité

4. Postulez auprès d’un.e employeur.euse solidaire pour le/la candidat.e (renseignez son adresse mail, validez son éligibilité\*, sélectionnez le poste souhaité ou adressez une candidature spontanée)

5. Suivez l’avancement des candidatures envoyées via votre tableau de bord.

**INSCRIVEZ-VOUS ET PROFITEZ DÈS MAINTENANT DU SERVICE**

Sur [la Plateforme de l'inclusion](https://inclusion.beta.gouv.fr/), cliquez Inscrivez-vous   
puis Prescripteur ou Orienteur / Créer un compte

À la création de votre compte, renseignez votre mail professionnel ainsi que  
 le code xxxx (à compléter par l’agence) afin que votre compte soit   
automatiquement rattaché à notre agence.

Attention ce code est confidentiel, il appartient uniquement à nos collaborateurs. Merci de ne jamais le divulguer.

*​\*Uniquement pour les prescripteurs habilités. Pour les prescripteurs non-habilités, l’employeur validera l’éligibilité du candidat.*